

Liste des décisions prises par le Président depuis le 18 septembre 2025

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoir qui a été accordée au Président lors du Conseil Communautaire du 23/07/2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.5211-10 et L.5211-3), l'assemblée délibérante est appelée à connaître et à prendre acte des décisions que le Président a été amenées à prendre.

Décision N°2025-050 : Signature d'un contrat avec la société IDEAL Connaissances afin d'assurer une veille juridique à destination de l'ensemble des services de terre de Picardie – Montant 4 214.52 € HT soit 5 057.47 € TTC

Décision N°2025-051 : Signature du marché de prestation de services avec la SACPA pour la gestion des animaux errants sur le territoire de terre de Picardie – Montant annuel : 16 568.34 € HT renouvelable tacitement jusqu'au 30 novembre 2028

Décision N°2025-052 : Installation d'une nouvelle chaudière à l'école élémentaire de Rosières en Santerre – Entreprise NLC – montant 20 173.80 € soit 24 208.56 € TTC

Décision N°2025-053 : Actualisation de la convention d'accès et d'exploitation de réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales en propriété privée signée le 27 février 2008 avec Hubert Moullart et la Communauté de communes du Santerre pour la mettre au nom de Terre de Picardie.

Décision N°2025-054 : Mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de mise aux normes des stations d'épuration de Chaulnes et Rosières en Santerre- Bureau BECG INGENIERIE – Montant 51 103.20 € HT soit 61 323.84 € TTC.

Décision n°2025-055 : Virements de crédits pour le versement d'avances de trésorerie dans le cadre de l'opération OPAH sur le budget principal

Chapitre	Nature	Fonction	Motif de la demande	Montant
21	2188	01	Diminution crédits achats de matériels divers	- 3 000 €
27	2764	01	Avance de trésorerie opération OPAH	+ 3 000 €
TOTAL				0 €

La fongibilité en investissement a été votée à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles.

$8\,216\,305.00 \text{ €} \times 7.5\% = 616\,222.88 \text{ €}$

Résultat : $616\,222.88 \text{ €} - 3\,000 \text{ €} = 613\,222.88 \text{ €}$

Décision N°2025-056 : Achat de mobilier pour les classes de CM1 et CM2 à l'école de Dompierre Becquincourt (tables, chaises, casiers...) - Entreprise BUREAU 02- Montant 6 474.66 € HT soit 7 769.59 € TTC

Décision N°2025-057 : Mandat à Anne Claire MAINGUEUX pour rechercher un acquéreur pour parvenir à la vente sans exclusivité, de l'immeuble à usage d'habitation sis à Rosières en Santerre, 7 rue du maréchal Foch, cadastré parcelle P63, pour une superficie de 203 m2.

Décision N°2025-058 : Renouvellement des postes informatiques pour TBI dans les écoles de Chaulnes, Estrées, Méharicourt, Proyart, Hypercourt et Rosières – Entreprise DELL TECHNOLOGIES- Montant 9 400 € soit 11 280 € TTC.

Décision N°2025-059 : Modification du montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver –régie de recettes du service « cantine garderie » - 50 000 € au lieu de 40 000 €

Décision N°2025-060 : Modification du montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver –régie de recettes du service « périscolaire TAP » - 14 000 € au lieu de 7 500 €

Décision N°2025-061 : Modification du montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver –régie de recettes du service « ALSH » - 70 000 € au lieu de 10 000 €

Décision N°2025-062 : Avenant au contrat d'assurances Dommages aux Biens avec les assurances AMP suite à l'intégration dans le contrat de la médiathèque LE BIVOUAC à Rosières (bâtiment, collections, mobilier, matériel numérique) et des panneaux photovoltaïques installés sur divers bâtiments.

Décision N°2025-063 : Remplacement des télégestions PERAX vers SOFREL à la station d'épuration de Rosières en Santerre et au bassin d'orages d'harbonnières – Entreprise CIA Ingénierie – Montant 18 297.31 € HT

Décision N°2025-064 : Etude complémentaire suite changement de parcelle pour la future station de traitement des eaux usées (STEU) de la commune de Marchelepote-Misery – Bureau BECG Ingénierie – Montant 8 880 € HT soit 9 324 € TTC

Décision N°2025-065 : Commandes de tickets restaurants pour le mois d'octobre 2025.- Edenred - montant de 7 176 € TTC décomposé comme suit :

Nombre de carnets	Nombre de titres par carnets	Nombre total de titres	Valeur faciale	Volume de la commande
5	17	85	8	680€
6	22	132	8	1 056€
7	23	161	8	1 288€
11	18	198	8	1 584€
1	13	13	8	104€
3	15	45	8	360€
4	20	80	8	640€
2	16	32	8	256€
2	9	18	8	144€
3	21	63	8	504€
2	14	28	8	224€
1	11	11	8	88€
1	19	19	8	152€
1	12	12	8	96€

Soit un total de 897 titres à 8 €

Décision N°2025-066 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique à l'école maternelle de Rosières - groupement B.E. BâtiTECH et ATELIER 19 - Montant 66 729 € HT soit 80 074.80 € TTC mission de base et missions complémentaires.

Décision N°2025-067 : Installation des stores et des films de protection solaire dans les classes, le bureau de direction et la salle des maîtres à l'école de Chaulnes - entreprise Thomas Lesage Menuiserie - Montant total de 8 874.84 € HT soit 10 649.80 € TTC

Décision N°2025-068 : Signature d'un protocole d'accord avec la société SOGEA pour le remboursement par celle-ci d'une collection de DVD estimée à 3360 € TTC qui a été endommagée suite à des infiltrations constatées sur la toiture au Bivouac à Rosières.

Décision N°2025-070 : Convention de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec l'AMEVA 2026-2028

Décision N°2025-071 : Changement de la porte d'entrée de la cantine de Rosières en Santerre ainsi que la porte d'entrée du hall /de la cour et du montant fixe à l'école de Chaulnes - Entreprise Thomas Lesage Menuiserie - Montant 15 035.93 € HT soit 18 043.12 € TTC.

Décision N°2025-072 : Installation des volets roulants sur les fenêtres de la cantine de Rosières en Santerre - Entreprise Thomas Lesage Menuiserie - Montant 8 302.76 € HT soit 9 963.31 € TTC.